

Les fonds de soutien à l'entreprise

Outre les cinq fonds qui canalisent les ressources publiques vers l'agriculture, le fonds de soutien au développement de la pêche et de l'aquaculture et le régime fiscal généreux de l'ordonnance d'août 2001 relatif à l'investissement, les autorités algériennes ont mis en place plusieurs instruments financiers d'encouragement aux entreprises et aux promoteurs.

Le fonds d'appui aux investissements, doté de 1,3 milliards de dinars, est destiné à financer, pour des projets spécifiques, les dépenses d'infrastructures nécessaires pour la réalisation de l'investissement et sa valorisation locale.

Le fonds spécial pour la promotion des exportations dispose de 2 milliards de dinars destinés à soutenir les efforts de promotion commerciale réalisés par les entreprises sur les marchés extérieurs.

Le fonds de partenariat, doté de 6,5 milliards de dinars, finance totalement ou partiellement les dépenses, matérielles ou sociales, nécessaires par un projet particulier de partenariat, notamment avec des entreprises publiques. Cette facilité permet, au cas par cas, d'apporter un soutien aux entreprises qui se lancent dans la modernisation par le partenariat.

Le fonds de promotion de la compétitivité industrielle, doté de près de deux milliards de dinars, finance les opérations de mise à niveau des entreprises, notamment en matière de réorganisation, de management et de certification. Plusieurs fonds de garantie complètent cette instrumentalisation financière, notamment en matière de crédit immobilier, de financement de la PME-PMI et de garantie des exportations.